



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

DÉCISION DU BUREAU N°26_056_B

BUREAU SYNDICAL
SÉANCE DU JEUDI 1^{ER} OCTOBRE 2026
À 11 H À SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Nombre de délégués en exercice	Nombre de délégués présents	Suffrages exprimés
28	23	23

Date de la convocation : 25 septembre 2026

Secrétaire de Séance : Julie CASTILLO

NOM DES MEMBRES	Présence	VOTE
Présidente		
Geneviève LE LANNIC	X	P
Vice-Présidents Territoriaux		
Guillaume LEPERS	X	P
Pierre IMBERT	X	P
Julie CASTILLO	X	P
Jean-Pierre VICINI	X	P
Christine SATTÀ	X	P
Marie COSTES	X	P
Jean-François GUILLOT	X	P
Gilles QUÉLENNEC	X	P
Délégués		
Jean-Pierre ARONDEL	X	P
Denis BERTRAND	X	P
Didier CARRÈGUES	X	P
Julien CONGÉ		

NOM DES MEMBRES	Présence	VOTE
Alain DALLA MARIA	X	P
Gilbert DUFOURG	X	P
Daniel ESSERTEL	X	P
Christian GIRARDI	X	P
Loïc JOLY		
Lionel LABARTHE	X	P
Jean-Pierre LANDAT	X	P
Michel LAVILLE		
Cédric MONPOUILLAN		
Pascal MOURGUES	X	P
Hubert OLIVEIRA	X	P
Alain PASCAL	X	P
Bernard PATISSOU	X	P
Françoise RIVETTA		
Laurence ROUCHAUD	X	P

(X = Présent, P = Pour, C = Contre, A = Abstention)

Formant la majorité des membres en exercice.

OBJET : CRÉATION D'UN POSTE DE GESTIONNAIRE DES AFFAIRES FONCIÈRES**EXPOSÉ DES MOTIFS**

La gestion des affaires foncières du Syndicat EAU47 est actuellement assurée par une seule gestionnaire, alors que les missions couvrent l'ensemble du périmètre syndical, à savoir :

-  la gestion des acquisitions/cessions foncières liées aux projets d'eau potable et d'assainissement, incluant la sécurisation juridique des actes et la coordination avec les partenaires (notaires, géomètres, SAFER) ;
-  l'établissement des inventaires et la gestion du patrimoine syndical ;
-  la gestion des servitudes de passage (conventionnelles et administratives) et des conventions d'occupation du domaine public ;
-  la gestion administrative des enquêtes publiques (modifications de zonage assainissement, périmètres de protection) en lien avec le service technique.

Il apparaît opportun de créer un deuxième poste de gestionnaire des affaires foncières pour les motifs suivants :

-  **Continuité du service** : l'éventuelle absence prolongée de l'agent en poste paralyserait les procédures en cours (marchés publics, acquisitions, enquêtes publiques), avec un impact direct sur les projets structurants du Syndicat.
-  **Charge de travail croissante** : l'accroissement des dossiers à gérer et leur complexité nécessitent une capacité renforcée pour éviter les retards ou les erreurs.

Par ailleurs, les investissements programmés sur le Syndicat ayant augmenté ces dernières années, ceux-ci ont un impact sur les activités de gestion foncière (servitudes, acquisitions...). C'est pourquoi il est proposé de créer ce deuxième poste, dans les conditions suivantes :

-  recrutement d'un fonctionnaire (prioritaire) ;
-  catégorie C : Adjoint administratif territorial (ou principal de 1^{ère}/2^{ème} classe) ;
-  modalités : mutation, détachement, nomination après concours ou recrutement direct (Adjoint Administratif). Sur le fondement de l'article L. 332-8-2° du Code général de la fonction publique, il est proposé que le recours à un contractuel de droit public soit possible si aucune candidature de fonctionnaire ne convient.

VU le Code général de la fonction publique (CGFP) ;

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (modifiée) ;

VU le Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif aux dispositions statutaires communes aux cadres d'emplois de la catégorie C de la fonction publique territoriale ;

VU le Décret n° 2020-152 du 20 février 2020 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade dans la fonction publique territoriale ;

VU le Décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

Page 3/4

AR Prefecture

047-254702491-20261001-26_056_B-DE

Reçu le 06/10/2026

Publié le 06/10/2026